



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale déclare que la protection de la langue française est essentielle et prioritaire en tout temps, même en temps de pandémie;

QU'elle rappelle sa résolution présentée par le député de Matane-Matapédia et adoptée le 19 février 2020 qui réclamait, notamment, que les entreprises de juridiction fédérale soient soumises à la Charte de la langue française;

QU'elle assujettisse, dans les plus brefs délais, les entreprises de juridiction fédérale à la Charte de la langue française.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 23 SEPTEMBRE 2020.**

Québec, ce vingt-troisième jour de septembre 2020.

SIEGFRIED PETERS

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

